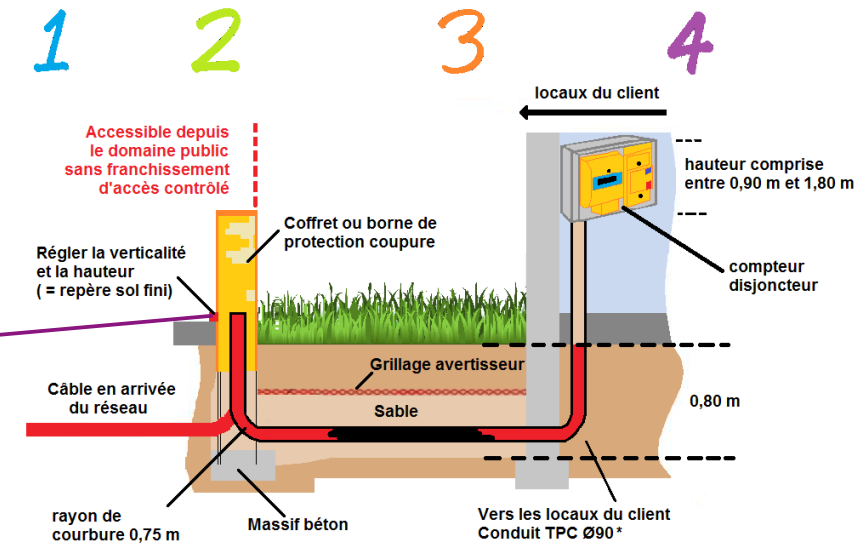
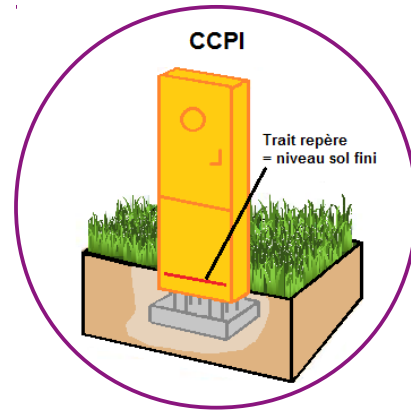


TYPES DE BRANCHEMENTS

BRANCHEMENT TYPE 1

Le branchement de type 1 est réalisé lorsque la longueur du câble de branchement en zone privative est **inférieure à 30 mètres**.

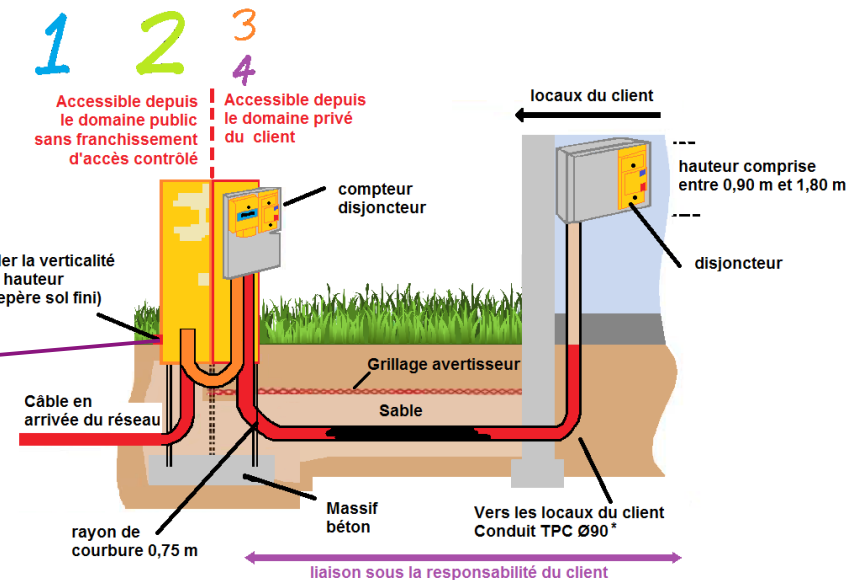
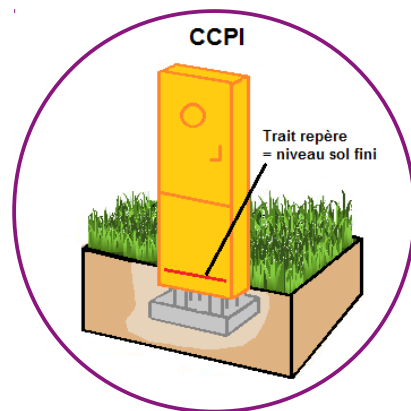
*fourreau TPC plastique Ø90 aiguillé, de couleur rouge, conforme à la norme NF EN 500-86-2-4, rendu étanche sur toute sa longueur avec remontées aux extrémités, hors sols



BRANCHEMENT TYPE 2

Le branchement de type 2 est obligatoire lorsque la longueur du câble de branchement en zone privative est **supérieure à 30 mètres**.

*fourreau TPC plastique Ø90 aiguillé, de couleur rouge, conforme à la norme NF EN 500-86-2-4, rendu étanche sur toute sa longueur avec remontées aux extrémités, hors sols



* fourreau TPC plastique Ø90 aiguillé, de couleur rouge, conforme à la norme NF EN 500-86-2-4, rendu étanche sur toute sa longueur avec remontées aux extrémités, hors sols

DÉFINITIONS ET RÔLES DE CHACUN

LIAISON AU RÉSEAU

1

→ Cette liaison se situe généralement sur domaine public

LES PRESTATIONS D'ESS

Étude du dossier et autorisation(s) de passage
Fourniture et déroulage du câble
Raccordement au réseau

LES PRESTATIONS A LA CHARGE DU CLIENT

Terrassements (voir paragraphe « terrassement »)
Pose de fourreau TPC rouge Ø90 aiguillé
Fourniture et pose du grillage avertisseur rouge
Remblaiement

2

COUPE-CIRCUIT PRINCIPAL INDIVIDUEL (CCPI)

→ Il est généralement implanté en limite de parcelle ou de lot, sur domaine public.

Il est matérialisé par un coffret constituant le point de coupure électrique du branchement.

Il comporte généralement le dispositif de téléreport qui permet de relever votre compteur à distance.

LES PRESTATIONS D'ESS

Fourniture du coffret
Raccordement du câble

LES PRESTATIONS A LA CHARGE DU CLIENT

Pose du coffret

3

DÉRIVATION INDIVIDUELLE

→ Cette liaison se situe en domaine privé.

Elle est constituée par le câble de branchement C33.210 sous fourreau plastique rouge de type TPC Ø90 aiguillé.

LES PRESTATIONS D'ESS

Fourniture et déroulage du câble
Raccordement du câble

LES PRESTATIONS A LA CHARGE DU CLIENT

Terrassements (voir § « terrassements »)
Fourniture et pose du fourreau TPC Ø90 aiguillé
Fourniture et pose du grillage avertisseur rouge
Remblaiement sable + remblai (voir § « coupes types de tranchées »)
Perçement du mur, rebouchage, ragréage de maçonnerie
Étanchéité du fourreau en traversée du mur ou du sol
Pose d'une gaine noire liseré gris IK10 en cas de passage dans le vide sanitaire

4

PANNEAU DE COMPTAGE ET PROTECTION DU CLIENT

→ Il est installé à l'intérieur de la construction, au plus près de la pénétration des câbles. Il comporte le panneau, le compteur et le disjoncteur.

LES PRESTATIONS D'ESS

Fourniture et pose du panneau de comptage
Fourniture et pose du compteur et du disjoncteur
Fourniture et pose de la protection sur le câble
Raccordement du câble
Mise sous tension du branchement (voir § « IMPORTANT »)

LES PRESTATIONS A LA CHARGE DU CLIENT

Liaison comptage / tableau électrique intérieur client
Voir fiche SéQuélec* n°19 « Fixation panneau et GTL »
* Disponible sur : <http://www.enedis.fr/fiches-et-guides-sequelec>

AVANT LA REALISATION DES TRAVAUX, IL EST INDISPENSABLE DE NOUS CONSULTER POUR L'ÉTUDE DU RACCORDEMENT DE VOTRE PROJET. LES PRESTATIONS DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉES EN ACCORD AVEC NOS SERVICES.

PANNEAU DE COMPTAGE

MONOPHASÉ ET TRIPHASÉ

L'ensemble est à poser à l'aplomb de la pénétration du fourreau TPC dans la construction.

Il est en principe associé au tableau de protection de l'installation intérieure.

Distance à respecter entre le panneau de comptage :

- et un point d'eau → 60 cm ;
 - et une installation gaz → 10 cm ;
 - et une source de chaleur → 40 cm.
- Laisser un libre accès devant de 70 cm.

Il convient de **ne pas placer** le panneau de comptage dans un placard, une chambre à coucher, une pièce d'eau (SDB, toilettes), des lieux d'aisance, plus généralement, dans un local où la venue inopinée d'un agent de service de distribution est susceptible de causer un gêne à l'utilisateur. Une entrée, un local technique ou un garage seraient des endroits bien plus appropriés. L'accès au disjoncteur doit rester facile.

La section maximale admissible sur les bornes avales du disjoncteur est de **16mm²**.



Monophasé



Triphasé

TERRASSEMENT

SÉCURITÉ

Après la mise sous tension de votre installation, il est interdit d'ouvrir un coffret sans l'accord préalable de nos services (**présence d'éléments sous tension**).

Quel que soit le moyen de production, vous souhaitez devenir producteur en vente totale, en vente du surplus ou en autoconsommation? Vous avez **l'obligation d'informer le gestionnaire de réseau, ESS, de l'existence de cette installation** et de l'attester (par CONSUEL ou par l'installateur), pour préserver la sécurité des personnes ayant à intervenir sur les réseaux. Contactez-nous pour plus de renseignements.

NOTES

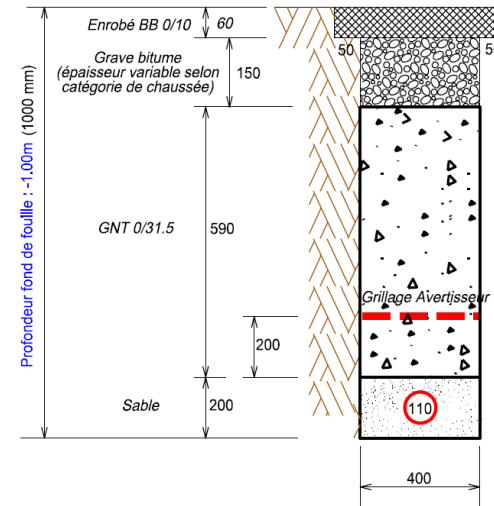
COUPES TYPES DE TRANCHÉES

La tranchée peut être commune à plusieurs canalisations sous réserve du respect des distances réglementaires : la distance minimale entre la canalisation électrique et les autres réseaux, en parcours parallèle ou en croisement :

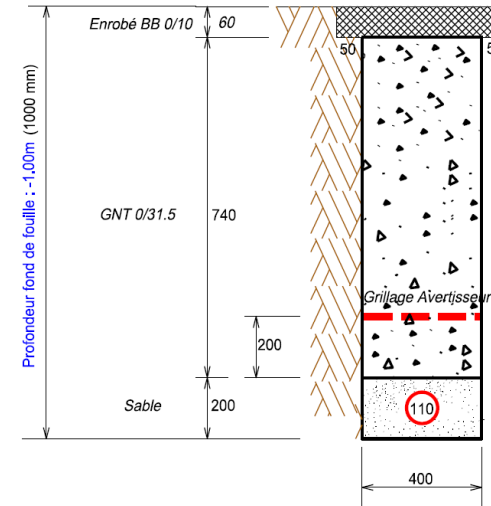
- Gaz et télécommunications : 5cm
- Eau et assainissement : 20 cm

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2012-970 du 20 août 2012), une Déclaration d'Intention du Commencement de Travaux (DICT) doit être établie à l'attention des gestionnaires de réseau (électricité, EP, télécommunication, eaux, assainissement,...) et de voirie (communes, conseil départemental, ...).

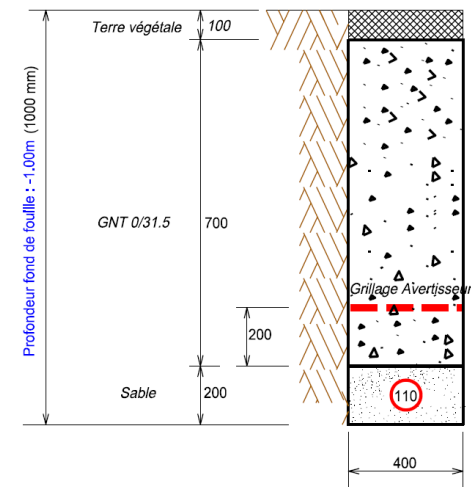
Sous chaussée des voies départementales :



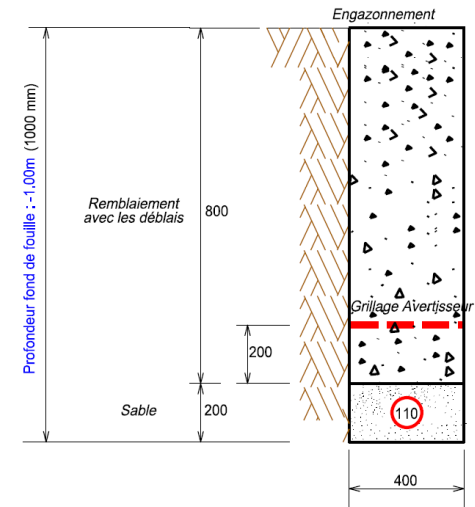
Sous chaussée des voies communales :



Accotement à moins de 1,50 m bord de chaussée :



et accotement à plus de 1,50m bord de chaussée :



IMPORTANT

RÉALISATION DU BRANCHEMENT

Nous serons en mesure de réaliser votre branchement à partir du moment où :

- l'ensemble de vos travaux préparatifs seront réalisés,
- nous disposerons de votre accord sur notre proposition et du règlement de l'avance sur travaux,
- de l'attestation d'achèvement et de conformité de travaux,
- des autorisations administratives complémentaires,
- du CONSUEL.

Dans tous les cas et avant la réalisation des travaux, il est indispensable de nous consulter pour l'étude du raccordement de votre projet.

MISE SOUS TENSION DE VOTRE INSTALLATION

Le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité, (CONSUEL) est un organisme indépendant. Il a pour mission de contrôler la conformité des installations électriques intérieures (NF C15-100) pour tout nouveau point de comptage.

La loi impose qu'une attestation de conformité fournie par votre installateur, visée par le CONSUEL, nous soit remise avant la mise sous tension de votre installation. A défaut, nous ne sommes pas autorisés à mettre sous tension.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



LE BRANCHEMENT INDIVIDUEL A PUISSANCE LIMITÉE



ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL
B.P.5 – 32, rue de Savoie - 74 910 SEYSSEL

Tél : 04 50 27 28 96 – Fax : 04 50 27 24 66
informations@es-seyssel.com
www.es-seyssel.com